

# Mairie d'Anisy



14610

Tél. : 02 31 44 14 98  
Fax : 02 31 44 28 50

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier à 20 h, s'est réuni le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAHAYE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M Pierre PAUMIER, M Rémi BANDRAC, Mme Véronique MARGUERITE, M Daniel DELAUNAY, M Didier MAITREL, M Frédéric NIGEN, Mme Odile LEREBOURS, Mme Marianne MENY, M Alain PROVOST,

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Maud MAHLER donne pouvoir à Monsieur Nicolas DELAHAYE, Mme Valérie GUYOT donne pouvoir à Mme Véronique MARGUERITE, M Gérard TOUYON

M Didier MAITREL est élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

#### 1/SDEC: Adhésion de la Commune de Mondeville au Sdec Energie

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :*

1.  à l'unanimité
2.  par ..... voix pour, ..... abstention(s), ..... voix contre,
3.  approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.
4.  n'approuve pas l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

## **2/EAU DU BASSIN CAENNAIS Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable pour l'année 2021 relevant du Syndicat Eau du Bassin Caennais (EBC).**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2021, conformément aux dispositions de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente au Conseil Municipal ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

## **3/Dénomination des voies : Allée de l'Hermitage**

Par délibération en date du 27 avril 2021, le conseil municipal a délibéré sur la dénomination des voies. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur matérielle s'est glissée. En effet il a été validé « Allée du Clos de l'Hermitage » au lieu de « Allée de l'Hermitage », nom initial de cette allée.

Monsieur le Maire demande la rectification de cette erreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la modification du tableau des noms de voies avec les dénominations suivantes.

Impasse Alfred Harel	Sente de Bieville	Chemin de Colomby
Allée du Bois	Chemin des Bissonnets	Rue de la Clairière
Rue de la Chenaie	Rue du Clos Saint Pierre	Rue du Noyer
Rue des Pommiers	Place des Libérateurs	Rue des Mirabelles
Impasse des deux Jardins	Canadiens	Rue Principale
Rue du Manoir	Rue Alfred Harel	Route des Villons
Rue du Hampshire	Place du Calvaire	Rue des Hauts Marquets
Allée de l'Hermitage	Route de Mathieu	Chemin d'Anguerny
Allée Fresnais de Coutard	Rue de la Perelle	Rue de l'Eglise
Chemin de Cambes	Rue des Ecoles	Chemin de la Hoguette
Passage des Sources	Rue Clarke Lawson	
	Rue Charles la Butte	

## **4/FINANCES – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune recevra des factures d'investissement avant le vote du budget 2023.

Afin de pouvoir payer ces factures, il convient d'autoriser le Maire à les engager et à les mandater dans la limite du quart des dépenses inscrites en 2022 au budget primitif de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1612-1.

Vu que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Vu que pour le budget principal les dépenses d'investissement sont limitées à 25% des crédits inscrits au budget 2022 avec autorisation du conseil municipal

Vu que pour le budget principal 2022 les 25% des crédits inscrits en investissement s'élève à 308392.68€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, ou au plus tard le 15 avril 2023 dans la limite des crédits suivants :

**Chapitre 213 :**  
**Compte 21318 Autres bâtiments publics**

GONTHIER COUVERTURE	6486.66€
GONTHIER COUVERTURE	2267.98€
RENOVATION PIERRE	6964.39€

**5/Réhabilitation et extension de l'école : Demande de subvention au titre du fonds vert**

Le conseil municipal du 9 février 2022 a autorisé la poursuite de l'étude de programmation du projet d'extension et de réhabilitation du site scolaire pour accueillir l'école maternelle, puis lors de la séance du 27 avril a validé le projet.

Pour rappel, le projet du site d'ANISY prévoit l'adaptation des locaux pour l'accueil des enfants de maternelle par une rénovation du bâtiment actuel. De même il est prévu une réhabilitation thermique des locaux (isolation du plancher, des façades et combles) visant une économie d'énergie de 49% sur le bâtiment actuel.

Ce projet est inscrit dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) entre la communauté de communes Cœur de Nacre et l'Etat.

L'Etat vient de créer un nouveau programme budgétaire comprenant plusieurs axes d'intervention regroupés sous la dénomination « Fonds Vert ». L'un des axes de ce programme est le renforcement de la performance environnementale dans les territoires dans lequel la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment à vocation scolaire, est une priorité.

Ainsi le projet rentre dans cet axe et la partie réhabilitation et rénovation du projet estimée à 450 000€ est susceptible d'être subventionnée à ce titre au taux maximum de 80%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au près de l'Etat au titre du fonds vert au taux le plus élevé possible
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

**6/Réhabilitation et extension de l'école : Attribution des marchés de travaux**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de réhabilitation et extension de l'école a été lancé par la commune. Cette consultation a été lancée le 13 septembre 2022 pour une remise des offres fixée au 18 octobre 2022.

N° LOT	INTITULE
1	DEMOLITION-DESAMIANAGE
2	GROS ŒUVRE
3	CHARPENTE-BARDAGE
4	COUVERTURE METALLIQUE
5	ETANCHEITE
6	REVETEMENT FACADES
7	METALLERIE - MENUSIERIES EXTERIEURES
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS

9	PLATRERIE FAUX PLAFOND
10	PEINTURE
11	REVETEMENTS DE SOLS PVC
12	CARRELAGE FAIENCE
13	CHAPE
14	ELECTRICITE
14BIS	PHOTOVOLTAIQUE
15	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE
16	AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Le conseil municipal du 8 novembre 2022 avait acté la proposition de la CAO du 7 novembre visant à négocier tous les lots sauf les lots 3, 6, 7 et 14bis à relancer.

Les lots 3 et 7 ont été scindés afin de permettre d'augmenter la mise en concurrence, le lot 14bis n'a pas été relancé compte-tenu du contexte économique actuel ne permettant pas d'envisager une attribution.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 23 janvier 2023 à 14H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. Après présentation du rapport d'analyse des offres, la commission propose de retenir les prestataires les mieux-disants suivants :

lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant BASE HT	Montant PSE retenues HT	Montant TOTAL HT
1	DEMOLITION-DESAMIANTAGE	SAN STAP	49 285,00 €	4 492,00 €	53 777,00 €
2	GROS ŒUVRE	BELLEE ZAFFIRO	147 947,94 €	15 123,45 €	163 071,39 €
3	CHARPENTE	BIOLOGIK	34 000,00 €		34 000,00 €
3bis	BARDAGE	BIOLOGIK	63 000,00 €		63 000,00 €
4	COUVERTURE METALLIQUE	GONTHIER	43 500,00 €		43 500,00 €
5	ETANCHEITE	DELAUBERT	5 423,51 €		5 423,51 €
6	REVETEMENT FACADES	NHK	25 307,96 €	2 223,03 €	27 530,99 €
7	MENUSIERIES EXTERIEURES	LE COGUIC	49 476,17 €		49 476,17 €
7bis	METALLERIE	LE COGUIC	22 260,88 €	21 293,52 €	43 554,40 €
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ORQUIN	29 695,00 €		29 695,00 €
9	PLATRERIE FAUX PLAFOND	SOPROBAT	80 000,00 €		80 000,00 €
10	PEINTURE	DECORITEC	18 500,00 €		18 500,00 €
11	REVETEMENTS DE SOLS PVC	LC SOLS	16 450,22 €		16 450,22 €
12	CARRELAGE FAIENCE	CMC	10 714,08 €		10 714,08 €
13	CHAPE	CMC	32 920,95 €		32 920,95 €
14	ELECTRICITE	SELCA	63 676,05 €	4 490,34 €	68 166,39 €
15	CVC	CELFY	132 144,11 €		132 144,11 €
16	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	OUEST TERRASSEMENT	41 585,00 €	31 285,40 €	72 870,40 €
<b>TOTAL</b>			<b>865 886,87 €</b>	<b>78 907,74 €</b>	<b>944 794,61 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de réhabilitation et extension de l'école
- AUTORISE M. le maire à signer les marchés et prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

### **3/ Informations et questions diverses :**

- Les travaux gestion des eaux pluviales au carrefour rue des écoles et rue de la clairière et le puisard de la mairie seront réalisés courant avril.
- Le 13 février des travaux de dépannage des radians de la salle polyvalente seront réalisés. La salle sera indisponible durant ces travaux.
- 

Le secrétaire de séance



La séance est levée à 21H46

Le Maire

